



# CATALOGUE DE FORMATIONS

Le cabinet d'avocats ARÊGÔ vous propose ses formations pour l'année 2025.

Pour participer à nos formations, contactez-nous à l'adresse : [\*\*contact@arego-avocats.fr\*\*](mailto:contact@arego-avocats.fr)

**Cabinet d'avocats ARÊGÔ**

12 place de l'Hôtel de ville – 42 000 SAINT-ETIENNE

Tél. : 04 82 82 90 60

Mail : [contact@arego-avocats.fr](mailto:contact@arego-avocats.fr)

Site internet : <https://www.arego-avocats.fr/>

## LES FORMATIONS

---

Le Cabinet d'avocats ARÊGÔ propose à ses clientes, collectivités territoriales et personnes morales de droit public, des sessions de formation, soit au sein de leurs locaux, soit au sein du Cabinet. Les formations proposées concernent les domaines du droit dans lesquels le cabinet a développé une expertise, à savoir le **droit public**, le **droit immobilier** et le **droit de la construction**.

En plus des formations figurant au catalogue, le Cabinet est en mesure de créer toute formation sur-mesure adaptée à vos besoins.

## NOTRE OFFRE

---

Les formations organisées au Cabinet se déroulent sur une journée ou une demi-journée, et sont résolument tournées vers la pratique.

Elles offrent une opportunité privilégiée d'échanger l'avocat intervenant et de partager des retours d'expérience.

## VOS FORMATEURS

---



**Benjamin JOURDA**

**Avocat associé**

Droit public – droit de l'urbanisme

Chargé d'enseignement en droit public à  
l'Université de Saint-Étienne



**Alex OUVRELLE**

**Avocat associé**

Droit public – droit immobilier

Chargé d'enseignement en droit public à  
l'Université de Saint-Étienne



# CATALOGUE DES FORMATIONS

---

## Formations en droit public

1. **Voie communale et chemin rural : les fondamentaux pour s'y retrouver.**
2. **Les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

## Formations en droit de l'urbanisme

3. **Les autorisations d'urbanisme : fondamentaux et aspects pratiques**

## Formations en droit électoral

4. **Elections municipales 2026 : point sur les règles de communication de d'utilisation des moyens de la communes en période préélectorale.**

## Formations en droit immobilier et de la construction

5. **Vente d'un bien immobilier par une collectivité territoriale : régime juridique et principaux points de vigilance**
6. **Marchés publics de travaux : que faire en cas de problèmes lors de l'exécution ?**





**Formateur : Benjamin  
JOURDA**



### **Objectifs**

- Savoir identifier et distinguer les chemins ruraux, les voies communales et les chemins d'exploitation
- Comprendre le régime juridique applicable à ces voiries
- Identifier les principales problématiques rencontrées



### **Public concerné**

- Élus municipaux
- DGS
- Juristes
- Secrétaires de mairie



**Durée : 6 heures**



**Prix : 600 euros HT**

# **FORMATION – Droit public**

## **Voie communale et chemin rural : les fondamentaux pour s'y retrouver**

### **I- Introduction et cadre juridique**

- A) Définition et distinction entre le domaine public routier et le domaine privé
- B) Identification des autorités compétentes en matière de voirie

### **II- La voirie communale**

- A) Les critères d'identification d'une voie communale et de ses accessoires
- B) La délimitation de la voirie communale
- C) La gestion des voies communales : entretien, occupation et cession
- D) La protection de la voirie communale

### **III- Les chemins ruraux**

- A) Critères d'identification d'un chemin rural et distinction avec les chemins d'exploitation
- B) La délimitation des chemins ruraux
- C) La gestion des chemins ruraux : entretien, occupation et cession
- D) La protection des chemins ruraux



**Formateur : Alex OUVRELLE**



### **Objectifs**

- Comprendre les règles juridiques applicables à la publicité des actes
- Aborder les modalités pratiques de publication des décisions administratives
- Identifier les apports de la réforme du 1<sup>er</sup> juillet 2022



### **Public concerné**

- Élus municipaux
- DGS
- Juristes
- Secrétaires de mairie



**Durée : 3 heures**



**Prix : 300 euros HT**

# **FORMATION – Droit public**

**Les règles de publicité des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

## **I- Le recours à la publication ou à la notification**

- A) Les cas de recours obligatoire à la publication
- B) Les cas de recours obligatoire à la notification
- C) Les sanctions du défaut de publication ou de notification

## **II- Les modalités de mise en œuvre de la publicité des actes**

- A) Le régime de la publication
  - Modalités de la publication
  - Contenu de la publication
  - Preuve de la publication
- B) Le régime de la notification
  - Modalités de la publication
  - Destinataire de la notification
  - Contenu de la notification
  - Preuve de la notification



**Formateur : Benjamin  
JOURDA**



### **Objectifs**

- Identifier les différentes autorisations d'urbanisme
- Maîtriser le processus d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme
- Comprendre le fonctionnement du contentieux des autorisations d'urbanisme
- Acquérir les bonnes pratiques du contrôle des travaux et des sanctions du constructeur



### **Public concerné**

- Élus municipaux
- DGS et responsables du service urbanisme
- Juristes
- Secrétaires de mairie



**Durée : 6 heures**



**Prix : 600 euros HT**

# **FORMATION – Droit de l'urbanisme**

## **Les autorisations d'urbanisme : fondamentaux et aspects pratiques**

### **I- Les différents actes en droit de l'urbanisme**

- Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux et permis de construire
- Le régime du lotissement : déclaration préalable et permis d'aménager
- Les autres autorisations : le permis de démolir, le permis de construire valant division, le permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale

### **II- L'instruction du dossier**

- Contenu du dossier
- Délais d'instruction
- Déroulement de l'instruction : enregistrement de la demande, affichage, demande de pièces complémentaires, majoration du délai d'instruction, enquête publique, consultations et avis
- Décision : octroi, opposition et refus exprès ou tacites
- Sursis à statuer
- Dérogations et adaptations mineures aux règles du PLU

### **III- Le contentieux des autorisations d'urbanisme**

- Recours administratifs et contentieux : délais, intérêt pour agir, moyens généralement invoqués, notifications du recours, régularisation en cours d'instance, déféré préfectoral
- Le retrait des autorisations d'urbanisme : délais et conditions
- Les conséquences d'une annulation par le juge : injonction du juge, recours indemnitaire

### **IV- Contrôle des travaux et sanctions**

- Visite des constructions
- Constat des infractions ;
- Les autres possibilités : interruption forcée des travaux, action en démolition



**Formateur : Benjamin  
JOURDA**



### **Objectifs**

- Connaître les principales interdictions opposables aux collectivités territoriales pendant la période préélectorale
- Identifier les principales problématiques rencontrées et les bonnes pratiques à adopter



### **Public concerné**

- Élus municipaux
- DGS
- Juristes
- Secrétaires de mairie



**Durée : 3 heures**



**Prix : 300 euros HT**

## **FORMATION – Droit électoral**

**Elections municipales 2026 : focus sur les règles de communication et d'utilisation des moyens de la commune applicables en période préélectorale**

---

### **I- La communication institutionnelle en période préélectorale**

- A) Définition de la communication institutionnelle
- B) L'interdiction des campagnes de promotion publicitaire et ses limites
- C) En pratique, la gestion des supports de communication en période préélectorale

### **II- Les aides illégales consenties par la collectivité territoriale**

- A) L'interdiction prescrite par l'article L. 52-8 du Code électoral
- B) Mise en pratique de ces règles

### **III- Les sanctions résultant du non-respect de ces règles**



**Formateur : Alex OUVRELLE**



### **Objectifs**

- Comprendre le cadre juridique des ventes immobilières réalisées par les collectivités territoriales
- Identifier les points de vigilance à chaque étape du processus de cession



### **Public concerné**

- Élus municipaux
- DGS
- Juristes
- Secrétaires de mairie



**Durée : 6 heures**



**Prix : 600 euros HT**

# **FORMATION – Droit immobilier**

**Vente d'un bien immobilier par une collectivité territoriale : régime juridique et principaux points de vigilance**

---

## **I- Règles générales relatives à la vente d'un bien immobilier**

- A) Les organes compétents pour procéder à la vente
- B) Les points de vigilance sur la rédaction des délibérations autorisant la cession
- C) La consultation de la Direction de l'immobilier de l'Etat
- D) L'établissement du prix de vente
- E) La promesse de vente et la réitération par acte authentique

## **II- La vente d'un bien du domaine public**

- A) Désaffectation et déclassement
- B) La cession de domaine public à domaine public
- C) L'échange de parcelles du domaine public
- D) Le cas de la division en volume

## **III- La vente de certains biens spécifiques**

- A) Les chemins ruraux
- B) Les bois et forêts
- C) La vente des biens acquis par voie d'expropriation ou préemption



**Formateur : Alex OUVRELLE**



### **Objectifs**

- Disposer des outils pour surmonter les principales difficultés pouvant naître lors de l'exécution d'un marché public de travaux
- Comprendre les règles juridiques applicables à la résolution des difficultés



### **Public concerné**

- Élus municipaux
- DGS
- Juristes
- Secrétaires de mairie



**Durée : 6 heures**



**Prix : 600 euros HT**

# **FORMATION – Droit de la construction**

**Marchés publics de travaux : que faire en cas de problèmes lors de l'exécution ?**

---

## **I- Gérer la défaillance d'une entreprise**

- A) Les cas de défaillance d'une l'entreprise
- B) Les outils à disposition du maître d'ouvrage pour y remédier
- C) L'hypothèse des entreprises en difficultés

## **II- Les aléas lors de l'exécution du marché**

- A) Les modifications contractuelles en cours d'exécution
- B) Force majeure, imprévision, fait du prince
- C) Focus sur les travaux non-prévus

## **III- La réception et le décompte général dans un contexte de difficultés lors de l'exécution**

- A) La procédure de réception des travaux
- B) L'établissement du décompte général définitif

## NOUS CONTACTER POUR ORGANISER VOS FORMATIONS

---

Vous êtes intéressé par une formation du catalogue, ou souhaitez avoir des renseignements pour une formation sur-mesure, vous pouvez nous joindre :

- au 04 82 82 90 60
- à l'adresse : [contact@arego-avocats.fr](mailto:contact@arego-avocats.fr)
- via le formulaire de contact sur notre site internet <https://www.arego-avocats.fr>

**Nos locaux** sont situés 12 place de l'hôtel de ville à Saint-Etienne (42000) :

